

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE

L'UMR CNRS/UCBL/VetAgroSup 5558 – Biométrie et Biologie Evolutive, sise Bâtiment Mendel, 43 bd. du 11 novembre 1918, 69622 VILLEURBANNE cedex, dirigée par Manolo GOUY ci-après dénommée LBBE.

ET

Le Pôle Rhône Alpes de Bioinformatique, composante « Analyse et Modélisation de Systèmes Biologiques », sis Bâtiment Mendel, 43 bd. du 11 novembre 1918, 69622 VILLEURBANNE cedex, dirigé par Guy PERRIERE ci-après dénommé PRABI-AMSB

PREAMBULE

Le PRABI (Pôle Rhône-Alpes de Bio-Informatique) est un des six centres régionaux membres de l'IFB (Institut Français de Bioinformatique). Le PRABI regroupe un total de 12 équipes de recherche et de plateformes de services localisées dans la région Auvergne Rhône-Alpes et réparties en six composantes : PRABI-Lyon-Grenoble, PRABI-AMSB, PRABI-Lyon-Gerland, PRABI-HCL, INCa-SLC et AuBi. La composante PRABI-Lyon-Grenoble intègre plusieurs équipes de recherche du LBBE. A l'heure actuelle ces équipes sont : Bioinformatique, Phylogénie et Génomique Evolutive, Baobab, Sexe et Evolution, Statistique en Grande Dimension pour la Génomique, Le Cocon, et Ecologie Quantitative et Evolutive des Communautés.

La composante PRABI-AMSB est une plateforme attachée à la Fédération de Recherche Bio-environnement et Santé (BioEnviS) de l'Université Claude Bernard – Lyon 1 (UCBL). Cette plateforme exerce des activités d'accompagnement de projets bioinformatiques, de recherche et de service en analyse et modélisation de données biologiques et de formation en bioinformatique.

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention de partenariat a pour objet de définir les modalités de fonctionnement entre le LBBE et le PRABI-AMSB en termes de services communs, de ressources humaines, de matériels, de locaux mis à disposition pour concourir à leur fonctionnement respectif.

ARTICLE 2 : RESSOURCES HUMAINES

M.M. Dominique Guyot (IE UCBL) et Vincent Navratil (IR UCBL) du PRABI-AMSB sont susceptibles d'appliquer la procédure de redémarrage du *cluster* de calcul et des serveurs communs au PRABI et au LBBE suivant une feuille de route établie par le Pôle Informatique (PI) du LBBE.

Les personnels du PI du LBBE et du PRABI-AMSB réfléchissent ensemble au développement de l'architecture de calcul et de stockage. La mise en œuvre comme la gestion, l'installation de logiciels et de serveurs est assurée par les membres du PI du LBBE suivants:

- Bruno Spataro (IR CNRS).
- Stéphane Delmotte (IE CNRS).

Le LBBE et le PRABI-AMSB reconnaissent que les conditions d'exploitations des ressources informatiques fournies dans le cadre des prestations de services sont celles d'un laboratoire de recherche. En effet les modes de fonctionnement du PI du LBBE et du PRABI-AMSB ne permettent pas de garantir une continuité de service.

Le pôle informatique du LBBE et le PRABI-AMSB se concertent pour définir les espaces sauvegardés.

ARTICLE 3 : MATERIEL

Le PI du LBBE assure la procédure d'achat (demande de devis, commande) et la maintenance des systèmes informatiques. Le coût de la maintenance des équipements communs est partagé entre le LBBE et le PRABI.

ARTICLE 4 : LOCAUX

Le PRABI-AMSB met gracieusement à disposition du LBBE 350 m² de bureaux ainsi que des locaux communs (salle de réunion, salle de formation, salle détente, salles machines). Le PRABI-AMSB est prioritaire dans l'utilisation de ces locaux.

Le LBBE s'engage à assurer l'entretien de ces locaux en mettant à disposition dans la mesure de ses moyens un agent d'entretien.

Le LBBE prend en charge la maintenance des installations de climatisation des locaux du PRABI-AMSB ainsi que les frais de fonctionnement (communications téléphoniques, photocopies, imprimantes) des personnels du PRABI-AMSB.

Le rôle d'agent de prévention est assuré par les personnels du LBBE.

ARTICLE 5 : FORMATION et INFORMATION

Le PRABI-AMSB met à disposition sa salle de formation et sa salle de réunion ainsi que les machines qui leur sont associées pour des enseignements, les séminaires et les réunions scientifiques du LBBE.

Les personnels du PI du LBBE participent avec ceux du PRABI-AMSB à l'installation et à la maintenance des machines de la salle de formation.

Le LBBE et le PRABI-AMSB s'engagent à afficher sur leur site web et dans les publications qui l'ont utilisé le caractère mutualisé de leur cluster de calcul.

ARTICLE 6 : DEVELOPPEMENTS – LOGICIELS

Le PRABI-AMSB participe, dans le cadre de collaborations scientifiques (par exemple dans le cas de réponses à des appels d'offre) à la diffusion et à la maintenance des développements méthodologiques des équipes du LBBE associées au PRABI- Lyon-Grenoble et s'engage à mentionner le LBBE dans ses activités de diffusion. Le LBBE s'engage à mentionner le PRABI-AMSB ou les personnes impliquées dans les dits développements méthodologiques dans leur activité de diffusion et communication.

Le PRABI-AMSB contribue à la maintenance des outils opérationnels (bases de données, logiciels, ...) développés par les équipes du LBBE associées au PRABI-Lyon-Grenoble que le PRABI-AMSB utilise dans le cadre de ses prestations de service.

ARTICLE 7 : PRESTATIONS DE SERVICE

Le LBBE bénéficie d'une réduction de 50 % sur les tarifs pratiqués par le PRABI-AMSB sur ces prestations de service:

- Pour les prestations de service (hors appels à projets partagés entre les deux structures).
- Pour la location de la salle de formation dans le cadre de formations externes organisées par le LBBE.

ARTICLE 8 : ADMINISTRATION

Le LBBE met à disposition du PRABI-AMSB les outils de l'intranet du laboratoire.

ARTICLE 9 : INSTANCES

La Direction du PRABI-AMSB ou son représentant est membre invité au conseil de laboratoire du LBBE.

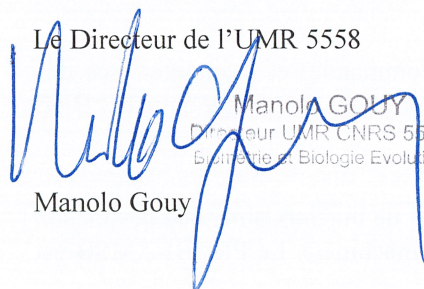
La Direction du LBBE ou son représentant est membre du comité des utilisateurs du PRABI-AMSB.

ARTICLE 10 : DUREE - RENOUELEMENT


La présente convention est conclue pour une durée de cinq ans renouvelable.

A Villeurbanne le 26 août 2020

Le Directeur de l'UMR 5558


Manolo GOUY
Directeur UMR CNRS 5558
Ecologie et Biologie Evolutive

Le Directeur du PRABI-AMSB


Guy Perrière